



**M. Jean Castex**  
**Premier ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75007 Paris**

Grenoble, le 14 avril 2021

Monsieur le Premier Ministre,

**Guillaume**  
**GONTARD**

**Sénateur**  
**de l'Isère**

**Président du**  
**groupe**  
**Ecologiste**

**Solidarité et**  
**territoires**

**Vice-président**  
**de la commission**  
**des Affaires**  
**étrangères**

Je me permets de porter à votre connaissance la demande de revalorisation salariale de professionnels de santé du secteur privé à but non lucratif adressée à M. le Ministre Olivier Véran. Non concernés par les hausses de salaires accordées par le Ségur de la Santé en juillet dernier, ces salariés ressentent à la fois un sentiment d'injustice et une forte inquiétude quant à l'attractivité de leur métier et de leur capacité à assurer leurs missions.

Comme vous le savez, les accords du Ségur de la Santé ont notamment augmenté les salaires des soignants dans nos hôpitaux publics et nos EHPAD de 183 euros net par mois. Cette revalorisation des salaires, bien qu'inférieure au montant de 300 euros alors réclamé par tous les syndicats, est un premier pas dans la bonne direction, celle d'une meilleure reconnaissance des métiers de santé, dont l'indispensabilité nous est confirmée tous les jours. Le 12 avril dernier, M. Olivier Véran a annoncé que les professions paramédicales, comme les infirmiers, les aides-soignants, les kinésithérapeutes, les manipulateurs radio, les orthophonistes ou les ergothérapeutes, bénéficieront eux aussi de cette revalorisation. Si je me réjouis de cette décision, il me semble qu'elle ne fait cependant que renforcer l'iniquité vis-à-vis des soignants toujours oubliés par le Ségur.

Ainsi, le 9 avril dernier, j'ai rencontré le personnel du « Val Jeanne Rose », une Maison d'Accueil Spécialisée privée à but non lucratif située à Brié-et-Angonnes (Isère). En grève pour une meilleure reconnaissance de la part de l'Etat, ces professionnels de santé sont extrêmement dévoués dans leur métier de soin aux adultes polyhandicapés et atteints de maladies neuro-évolutives. Le public qu'ils hébergent nécessite en effet une attention de tous les instants, de nombreuses compétences médicales et sociales et un lien de confiance fort avec les résidents prenant du temps

à construire. Malgré leur implication quotidienne pour assurer la meilleure qualité de vie possible aux publics en situation de handicap, ils, et surtout elles, craignent pour leur avenir.

D'une part, la précarité de ces soignants est importante, conduisant nombre d'entre eux à devoir cumuler plusieurs emplois, ce qui induit une importante fatigue et des accidents de travail. Certaines aides-soignantes souffrent de problèmes de dos dès l'âge de trente ans. Dans ce contexte, la revalorisation de leurs salaires apparaît comme une nécessité. Pourtant, le gouvernement semble avoir oublié nombre de professions travaillant dans ce type d'établissement, listées dans leur courrier ci-joint. Cette situation aboutit à des différences de traitement incompréhensibles entre collègues travaillant quotidiennement ensemble au sein d'équipes pluridisciplinaires.

D'autre part, le secteur du médico-social rencontre de graves problèmes de recrutement et de démissions. Le turn-over et la proportion croissante de contrats à durée déterminée obligent à revoir en permanence l'organisation du travail, un problème tant pour les résidents que les salariés de ces structures. Avec des écarts de rémunération encore élargis vis-à-vis d'autres professions médicales, il est vraisemblable que ce déficit d'attractivité risque encore de s'aggraver. D'ores et déjà, Pôle Emploi ne proposerait parfois même plus des offres d'emplois dans le médico-social, selon le personnel du « Val Jeanne Rose ». Si la situation empire encore, il est à craindre que les établissements comme celui de Brié-et-Angonnes ne puissent bientôt plus libérer les hôpitaux de personnes très handicapées, aggravant encore la congestion hospitalière.

Au regard de l'importance des revendications portées par le personnel du privé à but non lucratif exclu du Ségur de la Santé, mais qui concernent également des professions rattachées au secteur public, je me permets donc d'attirer votre attention sur leur courrier et vous invite à prendre les mesures de justice que ces soignants attendent.

Je vous remercie par avance de la bienveillance que vous porterez à cette requête.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

*Bien cordialement,*

**Guillaume Gontard**

**Sénateur de l'Isère**

**Président du Groupe Ecologiste -  
Solidarité et Territoires**